LE FLEUVE

BULLETIN D'INFORMATION
SAINT-LAURENT VISION 2000

VOLUME 12 — NUMÉRO 5 — NOVEMBRE 2001

DIAPASON

Biodiversité

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et la réserve écologique des Grands-Ormes

Constitution de deux aires protégées dans Charlevoix : une contribution au maintien de la biodiversité dans cette région.

La réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

La réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre : patrimoine naturel de grande valeur qui obtient une nouvelle reconnaissance grâce à la mobilisation de nombreux partenaires.

Implication communautaire

Chronique ZIP

ZIP Alma-Jonquière : un projet de sensibilisation des riverains à l'utilisation des pesticides dans le secteur du lac-réservoir Kénogami.

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et la réserve écologique des Grands-Ormes

Des aires protégées en faveur du maintien de la biodiversité

La nature a créé dans Charlevoix des paysages magnifiques où se côtoient l'estuaire du Saint-Laurent, les forêts et les montagnes. Un grand nombre d'espèces animales et végétales y trouvent les conditions dont elles ont besoin pour vivre et se reproduire. Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et la réserve écologique des Grands-Ormes comptent parmi les aires protégées qui contribuent à assurer la préservation de la biodiversité de Charlevoix. Dans le cadre des activités du domaine d'intervention Biodiversité du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), le Sous-comité Habitats a inscrit ces deux territoires à son programme en raison de leur potentiel pour la protection des habitats d'espèces caractéristiques du Saint-Laurent et de ses tributaires.

En constituant une aire protégée, les gouvernements reconnaissent la valeur d'un milieu naturel et ils mettent en place des mesures susceptibles d'assurer, de façon permanente, la protection de la diversité biologique du site.

Les aires protégées se distinguent notamment selon leur vocation et les activités qui y sont autorisées. Les parcs québécois, par exemple, sont créés pour assurer la protection permanente d'éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel. Le public peut y accéder dans le but de participer à des activités d'interprétation ou encore à des activités récréatives favorisant la découverte du patrimoine.

Quant aux réserves écologiques, elles sont consacrées à la conservation intégrale et permanente d'échantillons

SOMMAIRE

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et la réserve écologique des Grands-Ormes 1

La réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre 5

Un meilleur environnement pour le lac-réservoir Kénogami 9

Canada

Saint-Laurent Vision 2000

Québec

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Photo : Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)

de milieux représentant la diversité écologique et génétique du patrimoine naturel. Ce sont aussi des territoires voués à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables de la flore et de la faune. Elles ne sont accessibles qu'aux fins de recherche scientifique, d'éducation et de gestion, avec l'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, lequel est responsable de la création et de la gestion des réserves écologiques.

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a été créé par le gouvernement du Québec en 2000. C'est la Société de la faune et des parcs du Québec qui est responsable du développement et de la gestion des parcs aux fins de conservation et d'éducation, de même que pour la pratique d'activités récréatives.

Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a été reconnu par les partenaires de SLV 2000 comme un territoire contribuant au maintien de la biodiversité du Saint-Laurent. En effet, le parc englobe une partie (13 p. 100) du bassin versant de la rivière Malbaie. Celle-ci se déverse dans l'estuaire du Saint-Laurent à la hauteur de La Malbaie. Le territoire du parc, qui s'étend sur 224,7 km^2 (22 470 ha), constitue une aire centrale de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, désignée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1988.

En créant le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le gouvernement avait pour premier objectif d'assurer la conservation d'un monument naturel du Québec et de ses paysages. Le parc présente aussi plusieurs caractéristiques remarquables sur le plan écologique. Celles-ci sont liées aux conditions clémentes de la vallée, qui ont permis la croissance de peuplements de feuillus inhabituels pour la région. De plus, le territoire offre, dans un périmètre restreint, plusieurs milieux typiques de l'environnement alpin.

La topographie du parc structure les paysages en plusieurs secteurs, dont le secteur des hauts monts et celui de la vallée de la rivière Malbaie. Comme son nom l'indique, le secteur des hauts monts renferme les sommets les plus élevés du parc. Ce sont les monts des Érables, Élie et Jérémie. Du point de vue faunique, le secteur des hauts monts est fréquenté par une faune typique de la forêt boréale. On y trouve par exemple la martre d'Amérique et l'orignal. L'omble de fontaine occupe les plans d'eau de ce secteur. Les sommets du parc pourraient aussi abriter le garrot d'Islande, une espèce préoccupante en vertu de la *Liste des espèces en péril au Canada*. Cette espèce fréquente, en période de nidification, de petits lacs en altitude.

Au cœur du parc, la rivière Malbaie coule dans une vallée glaciaire étroite et profonde dont les parois atteignent jusqu'à 800 m de hauteur. En ce qui concerne la faune aquatique, la rivière est fréquentée notamment par la lamproie marine et le saumon atlantique. Cette dernière espèce a été réintroduite récemment dans la rivière, qu 'elle avait cessé de remonter depuis plus de quatre-vingts ans. Il est aussi possible que la vallée de la rivière Malbaie abrite le balbuzard pêcheur et le pygargue à tête blanche. Cette dernière espèce apparaît sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

La rivière Malbaie a été utilisée pour le flottage du bois jusqu'en 1985. La plus haute paroi rocheuse bordant la rivière Malbaie a d'ailleurs été baptisée l'Acropole des draveurs par Mgr Félix-Antoine Savard, auteur du roman Menaud, maître-draveur, publié

en 1937. Cette paroi constitue un phénomène plutôt rare dans le Québec méridional avec son dénivelé de 800 m.

Sur le plan floristique, une espèce rare pour la région, le *polystic faux-lonchitis*, a été répertoriée sur les versants de la vallée de la rivière Malbaie. Les essences résineuses telles que le sapin et l'épinette y abondent, mais c'est surtout la présence de feuillus, tels que l'érable à sucre et l 'orme d'Amérique, qui surprend, puisque des peuplements de ces arbres se situent au nord de leur aire principale de répartition.

La réserve écologique des Grands-Ormes

L'existence particulière d'une forêt de feuillus au pied de la vallée de la rivière Malbaie est à l'origine de la création, en 1994, de la réserve écologique des Grands-Ormes. Maintenant ceinturée par le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la réserve écologique demeure gérée en fonction de son propre cadre juridique.

Photo : Ministère de l'Environnement du Québec

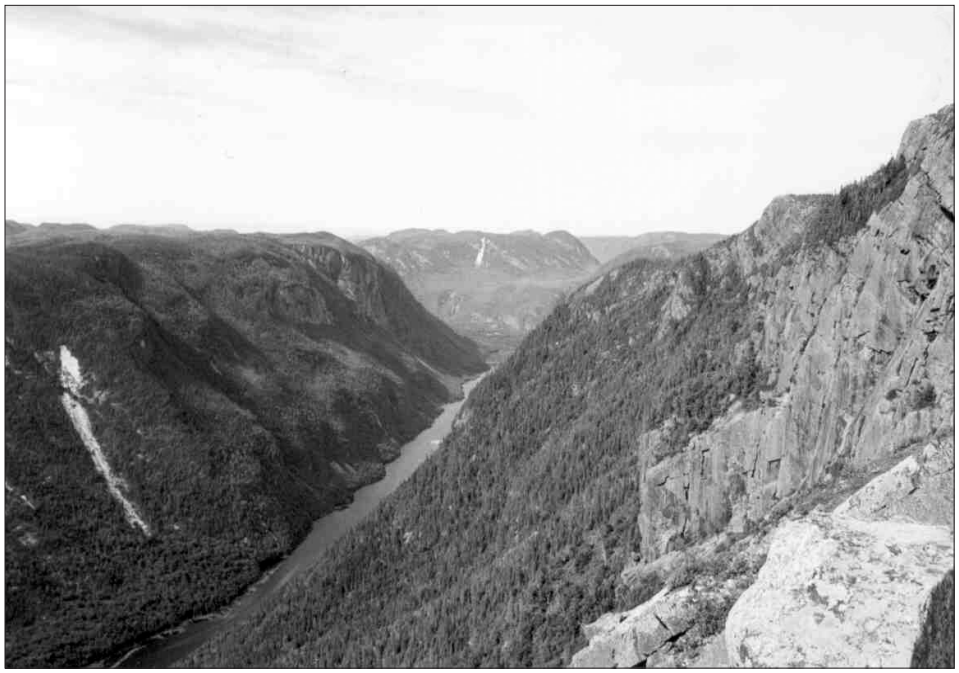

Le canyon de la rivière Malbaie vu des Acropoles
Photo : Réal Carpentier, ministère de l'Environnement du Québec

Le territoire de la réserve écologique des Grands-Ormes, qui comprend le versant sud et une partie du sommet du mont des Érables, passe de 200 à 1 000 m d'altitude sur une distance de 3,5 km. Cette aire protégée assure la protection d'un échantillon de la séquence altitudinale complète de la végétation des montagnes de Charlevoix. Au pied du versant, en raison d'un microclimat plus clément, on observe la présence d'un peuplement composé d'érables à sucre et de vieux ormes d'Amérique d'un diamètre imposant de 130 à 140 cm. Certains de ces ormes sont âgés de plus de 400 ans. Ce type de peuplement est très rare à cette latitude, où se trouvent généralement des arbres résineux. Depuis quelques années, on observe cependant le dépérissement des ormes; la maladie hollandaise de l'orme ou encore l'âge avancé du peuplement pourrait être à l'origine de cette situation.

Puis, à mesure qu'augmente l'altitude, on observe des bétulaies de bouleau jaune et de bouleau blanc à sapin, puis des pessières d'épinette noire. Finalement, en hauteur, on trouve de vastes étendues de végétation arctique-alpine. Les grands vents et les sols très minces donnent aux épinettes et aux sapins des formes rabougries.

Des territoires gérés de façon harmonieuse

Au moment de la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, en 2000, le ministère de l'Environnement du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec ont travaillé de concert en vue d'ajuster les limites de la réserve écologique des Grands-Ormes, et ce, dans le but de faciliter la gestion des deux territoires. Menés dans le cadre des activités du Sous-comité Habitats, ces travaux ont conduit à une modification de la superficie de la réserve écologique, qui est passée de 7,5 km^2 (750 ha) à 9,2 km^2 (920 ha).

La réserve écologique des Grands-Ormes
Photo : Réal Carpentier, ministère de l'Environnement du Québec

À l'heure actuelle, certains sentiers de randonnée pédestre du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie permettent d'observer des paysages propres à la réserve écologique des Grands-Ormes. Dans l'avenir, les gestionnaires du parc et de la réserve écologique projettent de collaborer en vue de la mise en place d'activités éducatives dans certains secteurs de la réserve. Ces activités éducatives viseraient à informer les visiteurs concernant la valeur du territoire et les contraintes particulières liées à son statut de protection intégrale.

La présence du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et de la réserve écologique des Grands-Ormes contribue au développement du réseau d'aires protégées du Québec, ainsi qu'au maintien de la biodiversité du patrimoine naturel collectif des Québécois et des Québécoises.

Sources :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1998. *Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Le plan directeur provisoire*, gouvernement du Québec, 68 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1999. *Le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Sculpté par le temps*, gouvernement du Québec, brochure, 8 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 2001. *La réserve écologique des Grands-Ormes*, gouvernement du Québec, fiche d'information.

Pour information :

Héloïse Bastien, présidente pour le Québec du Sous-comité Habitats
Société de la faune et des parcs du Québec
Téléphone : (418) 521-3875, poste 4482
Courriel : heloise.bastien@fapaq.gouv.qc.ca

Renée Langevin, présidente pour le Canada du Sous-comité Habitats
Environnement Canada
Téléphone : (418) 649-6857
Courriel : renee.langevin@ec.gc.ca■

La réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, un territoire pour expérimenter et démontrer le concept du développement durable

Vue aérienne de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre
Photo : Normand Gariépy

Il y a un an, la région du lac Saint-Pierre recevait une nouvelle marque de reconnaissance pour la valeur de son patrimoine naturel. En effet, en novembre 2000, le lac Saint-Pierre était désigné réserve de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Tous les acteurs de la région se sont mobilisés en faveur de ce projet susceptible de contribuer au développement durable d'une portion du fleuve particulièrement riche sur le plan de la biodiversité. Les partenaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) ont contribué à la réussite du projet en participant à la conception d'outils de sensibilisation et de promotion.

La région du lac Saint-Pierre correspond à la section du fleuve Saint-Laurent comprise entre Sorel et Trois-Rivières. Sa superficie est d'environ 480 km^2. On y trouve un archipel d'une centaine d'îles, plusieurs baies très étendues et un vaste milieu lacustre. Pour ce qui est du couvert forestier, l'érablière argentée, un peuplement de plus en plus rare au Québec, est omniprésente dans la région.

La plaine d'inondation du lac Saint-Pierre est la plus importante en eau douce au Québec. Au moment de la crue printanière, les eaux débordent du lit du fleuve et submergent 70 km^2 de prairies naturelles, d'arbustaies, de forêts riveraines et de terres cultivées. Plus de 800 000 oiseaux, dont 350 000 oies, bernaches et canards barboteurs s'y arrêtent chaque printemps, utilisant les terres inondées pour se reposer et reconstituer les réserves nécessaires à la migration. Il s'agit de la plus importante halte migratoire de la sauvagine dans tout l'est du Canada.

Les herbiers aquatiques, qui occupent 62 km^2 du territoire, sont aussi largement utilisés par la faune. Ils servent, entre autres, à l'alimentation et à la reproduction d'amphibiens, de reptiles et de poissons.

Sur le chapitre des espèces menacées ou vulnérables, on dénombre au lac Saint-Pierre vingt-sept espèces de plantes rares. De plus, deux espèces de poisson et douze espèces d'oiseau fréquentant la région figurent sur la liste des espèces menacées du Québec.

La population riveraine du lac Saint-Pierre compte au-delà de 85 000 habitants. Plusieurs activités humaines sont menées sur le territoire, de façon générale en harmonie avec le maintien de la biodiversité : l'agriculture, la chasse, la pêche, les aménagements fauniques, la villégiature, la plaisance, la navigation marchande, le commerce et l'industrie légère.

Plus de dix ans de mobilisation

Le projet de reconnaissance de la région du lac Saint-Pierre à titre de réserve de la biosphère a été lancé au

Photo : Normand Gariépy

début des années 90 par la Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu. Un document audiovisuel a été produit et plusieurs réunions d'information ont été tenues, grâce au soutien financier du Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada, le but étant de favoriser l'adhésion des acteurs régionaux. Ainsi, dès le départ, le projet a reçu l'aval de nombreux partenaires politiques et économiques de la grande région du lac Saint-Pierre.

Par la suite, plusieurs ministères, entreprises privées et organismes de concertation, parmi lesquels le SCF, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, la Fondation de la faune du Québec et le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, ont été mis à contribution afin de permettre à la Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu de franchir les diverses étapes conduisant à la présentation du cahier des charges à l'Unesco.

En effet, c'est l'Unesco qui désigne les réserves de la biosphère, dans le cadre de son *Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)*. Par cette reconnaissance, l'Unesco souligne le potentiel d'une région en vue de la mise en application du concept du développement durable. Les réserves de la biosphère possèdent trois fonctions primordiales :

- contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique;

- encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique;

- fournir des moyens ou exemples pour des projets de démonstration et des activités d'éducation et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

En date du 31 septembre 2001, l'Unesco avait désigné 411 réserves de la biosphère dans 94 pays. La réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre appartient donc à un prestigieux réseau d'aires protégées reconnu dans le monde entier. Il s'agit en effet d'un réseau international où sont effectuées des recherches visant à trouver les meilleures façons de protéger les ressources et de les utiliser sans les dégrader.

C'est le 9 novembre 2000 que la région du lac Saint-Pierre s'est jointe au réseau. La cérémonie officielle de remise de titre a eu lieu le 8 juin dernier en présence de nombreux dignitaires. Au Québec, on compte deux autres réserves de la biosphère : celle du Mont-Saint-Hilaire, désignée en 1978 dans la région de la Montérégie, et celle de Charlevoix, reconnue en 1988.

Un territoire aux statuts variés

Chaque réserve de la biosphère comprend trois zones : une aire centrale, une zone tampon et une zone de transition. L'aire centrale est formée d'une ou de plusieurs aires protégées, territoires à l'intérieur desquels l'exploitation industrielle des ressources est interdite ou contrôlée de façon très rigoureuse. En étudiant ce qui s'y passe, on peut voir comment la nature évolue lorsqu'elle est soumise au moins grand nombre d'interventions humaines que possible. On peut ensuite comparer ce qui s'y produit avec ce qui se passe dans les territoires où les collectivités humaines exploitent les ressources. L'aire centrale de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre couvre 31,35 km^2. Elle comprend deux aires protégées :

• le refuge faunique de la Grande-Île, protégé en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ce territoire abrite à l'heure actuelle la plus importante héronnière en Amérique du Nord en raison des 5 000 individus qui s'y reproduisent;

• le refuge d'oiseaux migrateurs de la Défense nationale, protégé en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs* et de la *Loi sur la défense nationale*. Il abrite en période de migration automnale la majorité de la sauvagine au lac Saint-Pierre, soit environ 150 000 individus.

La zone tampon regroupe des habitats insulaires et côtiers, de tenure publique et privée, de 124,09 km^2. Les habitats de tenure publique sont la propriété des gouvernements du Canada et du Québec. Quant à ceux de tenure privée, ils bénéficient d'une protection par acquisition aux fins de conservation. Sur ces territoires, sont permis la villégiature, l'agriculture, la chasse, le piégeage et l'ornithologie.

L'aire de transition, d'une superficie de 324,56 km^2, borde tout le pourtour du lac Saint-Pierre. De tenure privée, son développement dépend de plusieurs réglementations dont les règlements d'urbanisme et les schémas d'aménagement des villes, municipalités et municipalités régionales de comté. L'utilisation du territoire de cette zone est des plus variée.

La réserve de la biosphère, un moyen de renforcer les efforts de protection de la biodiversité du lac Saint-Pierre

Selon M. Normand Gariépy, de la *Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre*, « la concertation ayant mené à l'obtention du statut de réserve de la biosphère pour la région a contribué à provoquer un changement de mentalités propice à la poursuite des objectifs du développement durable. »

Lac Saint-Pierre
Photo : Normand Gariépy

Dans l'avenir, la reconnaissance accordée à la région à l'échelle internationale agira comme un catalyseur, car elle favorisera la réalisation des nombreux projets prévus dans l'ensemble des instruments de développement établis actuellement. Sur ce chapitre, le plan de réhabilitation écologique produit par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre pourra profiter du dynamisme croissant à l'endroit de la conservation et de la mise en valeur de ce secteur du fleuve.

Déjà, le lac Saint-Pierre est l'un des milieux naturels les plus étudiés au Québec. Au cours des diverses phases de SLV 2000 notamment, des centaines de chercheurs ont fréquenté cet écosystème. Les résultats de ces recherches s'inscrivent avantageusement dans l'atteinte du troisième objectif de la réserve de la biosphère, qui a trait à la démonstration concrète de la conservation et du développement durable. Par exemple, la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre est la seule à posséder une voie de navigation d'envergure internationale traversant de part en part son territoire. Les gestionnaires de voie de navigation d'autres pays pourront donc tisser des liens avec les acteurs québécois qui participent à la mise en œuvre d'une stratégie de navigation durable pour le Saint-Laurent.

Un développement qui mise sur l'écotourisme

La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre est l'organisme à but non lucratif qui a pris en charge la mise en place de la réserve de la biosphère. La Coopérative a amorcé la préparation du plan directeur de

Pêche sur le lac Saint-Pierre
Photo : Normand Gariépy

développement de la réserve, dans lequel elle mettra les trois fonctions de ce territoire au premier plan de tous ses projets.

Parmi ses mandats, la Coopérative vise à accélérer le développement économique de la région du lac Saint-Pierre. Pour ce faire, elle a choisi d'accorder la priorité à l'écotourisme. En effet, pour la Coopérative, le développement des activités écotouristiques est considéré comme un moyen de protéger, de restaurer et de maintenir les écosystèmes naturels attrayants tout en stimulant l'économie des communautés locales qui prennent soin de leur capital naturel.

La Coopérative a mis sur pied une campagne de financement qui connaît déjà un succès certain, puisqu'elle a pu recueillir jusqu'à maintenant plus de 100 000 $ pour les trois prochaines années. Les partenaires financiers sont Qit-Fer et Titane Inc., James Richardson International et la Société du port de Montréal.

Pour information :

Normand Gariépy
Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre
Téléphone : 1-800-474-9441 ou (450) 746-9441
Courriel : tourismebas-richelieu@logi.qc.ca

Source :

GIGNAC, H., L. GAGNÉ, et N. GARIÉPY. 1999. *Formulaire de proposition — Projet de réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre*, Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu, 111 p.■

Chronique
Les comités ZIP au Coeur de l'action

Le Comité ZIP Alma-Jonquière

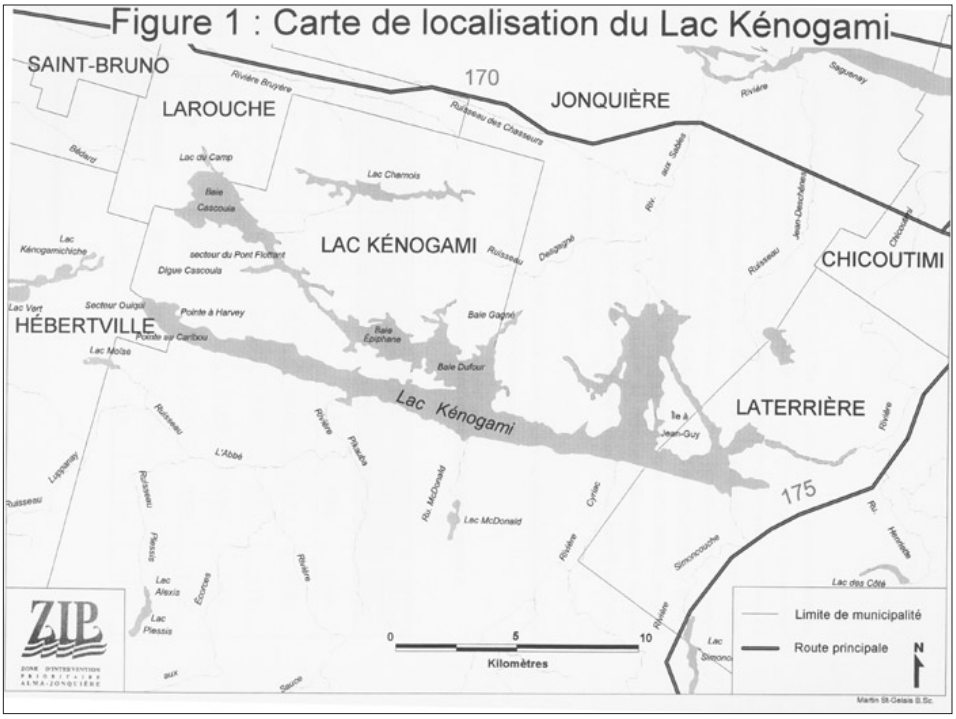

Figure 1 : Carte de localisation du Lac Kénogami

Un meilleur environnement pour le lac-réservoir Kénogami

Par Guylaine St-Pierre et Gaétane Tardif

Le lac-réservoir Kénogami est situé dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ses berges sont au cœur des préoccupations du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Alma-Jonquière. En effet, le Comité ZIP a entrepris, à l'été 2001, un projet ayant pour objectif de sensibiliser les riverains aux conséquences de l'utilisation des pesticides de même qu'aux techniques de revégétalisation des berges. Le Comité souhaite de cette façon inciter les riverains à contribuer, par des gestes à leur portée, à l'amélioration de l'environnement du lac-réservoir Kénogami.

Le lac-réservoir Kénogami se trouve à environ 10 km au sud de la ville de Jonquière. D'une superficie de 55,8 km^2 et d'une longueur de 43 km, le lac s'étend du portage des Roches à l'est, dans la municipalité de Laterrière, jusqu'à la baie Cascouia à l'ouest, dans la municipalité de Larouche. Alimenté principalement par les rivières Simoncouche, Saint-Cyriac, Pikauba et Cascouia, il se déverse dans le Saguenay par la rivière aux Sables et la rivière Chicoutimi.

Pointé du doigt lors des inondations de juillet 1996, le lac-réservoir Kénogami soulève toujours la controverse auprès des utilisateurs quant au niveau d'eau idéal. De plus, de nombreuses infractions sont constatées sur ses berges en regard de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée en 1987 par le gouvernement du Québec.

D'abord, mieux connaître l'environnement du lac-réservoir

C'est dans ce contexte que le Comité ZIP Alma-Jonquière s'est vu confier, en 2001, le mandat de faire une étude. Le projet a été conduit en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), de même que les municipalités de Larouche et de Lac-Kénogami. Plusieurs problèmes observés sur les berges du lac-réservoir ont ainsi été décrits et analysés. Pour chacun des problèmes, on a proposé des plans d'aménagement prévoyant notamment les coûts d'exécution et les effets éventuels sur le milieu.

Dans les secteurs de la baie Cascouia et du lac du Camp, le Comité ZIP a procédé à l'étude des sections de berges ayant été artificialisées en en évaluant le potentiel de renaturalisation. Le nettoyage des baies a aussi fait l'objet d'une réflexion, car les arbres recouverts d'eau au moment de la création du lac-réservoir se décomposent lentement et occasionnent des désagréments aux riverains. Par ailleurs, dans les secteurs Ouiqui et Pont flottant, les berges en érosion ont été regroupées en six profils de pente, en fonction du problème observé. Finalement, dans le secteur de la baie Dufour, le Comité ZIP a étudié l'érosion des avant-plages et a proposé des solutions adaptées à la reconstitution de ces dernières.

Une aide financière du programme ÉcoAction permettra d'ici l'automne 2002 de reboiser les berges de soixante propriétés riveraines et de sensibiliser les résidants aux effets de l'utilisation des pesticides sur l'environnement.
Photo : Guylaine St-Pierre

Dans les plans d'aménagement qu'il a conçus, le Comité ZIP a voulu redonner le cachet naturel des rives et préserver la qualité du lac-réservoir Kénogami. Il y préconise, entre autres, la plantation d'espèces indigènes (par exemple le cornouiller stolonifère, la spirée à larges feuilles, la viorne trilobée ou le sureau du Canada) pour lutter contre l'érosion des rives et renaturaliser les berges. En outre, lorsqu'elles s'avèrent essentielles, les stabilisations artificielles sont effectuées avec des matériaux s'harmonisant avec le milieu naturel.

Une belle pelouse sans pesticides, c'est possible!

Dans le cadre de l'étude, le Comité ZIP a mis en évidence le déboisement intensif des berges du lac-réservoir Kénogami, de même que l'importance des étendues gazonnées en périphérie du plan d'eau. « Nombreux sont les riverains qui importent aux abords du lac leurs façons de faire citadines en ce qui concerne l'aménagement paysager », explique Mme Guylaine St-Pierre, chargée de projet pour le Comité ZIP Alma-Jonquière. « Malheureusement, les gens soucieux d'obtenir une pelouse sans mauvaises herbes utilisent pesticides et autres produits chimiques, bien souvent sans être conscients des dangers qui y sont associés pour la santé humaine, ou encore pour la faune et la flore du lac », poursuit Mme St-Pierre.

C'est pourquoi le Comité ZIP Alma-Jonquière s'est donné comme mission de promouvoir la réduction de l'usage des pesticides sur les pelouses, ainsi que la restauration de la bande de végétation riveraine. Il a bénéficié, pour ce faire, de l'aide financière du programme ÉcoAction et de la collaboration de plusieurs partenaires du milieu.

Le projet a débuté au printemps 2001 et doit s'étaler sur deux ans. Au cours de la première phase du projet, trente propriétaires riverains ont été rencontrés par le Comité ZIP; le même nombre de rencontres est prévu pour la deuxième phase, qui doit commencer à l'été 2002.

Les propriétaires visités se sont vu remettre la trousse d'action Sans pesticides… naturellement produite par la Coalition pour les alternatives aux pesticides. Cette trousse porte sur plusieurs sujets : les effets des pesticides sur la santé humaine et celle des animaux domestiques, les méthodes permettant d'avoir une belle pelouse sans produits chimiques, la biodiversité animale et végétale qui fait la richesse d'une pelouse en santé, etc. Par la suite, un plan d'aménagement a été soumis à chaque propriétaire, le but étant d'inciter celui-ci à recréer la bande riveraine à l'aide d'espèces indigènes. On a d'ailleurs versé aux propriétaires une somme d'argent pour les aider à payer une partie des arbres et des arbustes.

Un cachet naturel pour les berges du lac

Afin d'encourager d'autres propriétaires à participer à la restauration des berges du lac-réservoir Kénogami, la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean du MENV a produit un document audiovisuel illustrant les étapes de techniques d'enrochement et de génie végétal. C'est le Comité ZIP Alma-Jonquière qui a effectué, à l'automne 2001, les travaux servant d'exemples dans la vidéo.

Ainsi, sur un terrain privé bordant le lac-réservoir, on a d'abord enlevé l'enrochement existant. Instable et inesthétique, ce dernier était composé de pierres, de morceaux de béton et de granit de toutes tailles, retenus par un grillage et des planches de bois. Ensuite, on a reprofilé le talus pour lui donner la pente voulue et, à l'aide

Le Comité ZIP Alma-Jonquière, avec le soutien financier du ministère de l'Environnement, a renaturalisé les berges d'une propriété riveraine du lac Kénogami. Cette photo nous montre le terrain avant les travaux.
Photo : Guylaine St-Pierre

Le document audiovisuel produit lors des travaux d'aménagement incitera les riverains à restaurer leurs berges pour préserver la richesse du plan d'eau.
Photo : Guylaine St-Pierre

de roches de la taille appropriée, on a stabilisé de nouveau la berge. Enfin, dans le but d'accroître davantage la stabilité du talus et de recouvrir progressivement l'enrochement, on a planté des arbres et des arbustes indigènes achetés en pépinière sur la partie supérieure du talus.

Dans la vidéo, on fait également la promotion d'une autre technique de stabilisation des berges qui ne fait pas appel, celle-là, à l'enrochement. En effet, dans une autre section de la berge visée par le projet, on a plutôt construit une protection végétale contre l'érosion à l'aide de branches d'arbustes. Il s'agit de la technique des fagots, qui sont des assemblages de branches d'arbustes solidement attachées ensemble. Les fagots sont couchés sur le talus perpendiculairement à la pente, à laquelle ils sont solidement fixés par des piquets. Recouverts de terre, les segments de végétaux se régénèrent rapidement, et une végétation arbustive naturelle se met en place. La vidéo permet donc de démontrer qu'il est possible de stabiliser les berges en utilisant des espèces végétales très répandues en milieu riverain, telles que les cornouillers.

« Le printemps prochain, nous inviterons les riverains à venir observer les travaux que nous avons effectués, en espérant que cela les incitera à entreprendre à leur tour des travaux de renaturalisation des abords du lac-réservoir Kénogami, » conclut Mme St-Pierre, précisant que le Comité ZIP Alma-Jonquière envisage maintenant la possibilité de planifier une démarche similaire sur les berges d'autres plans d'eau de la région présentant des problèmes semblables.

Pour information :

Maude Lecourt, coordonnatrice
Guylaine St-Pierre, chargée de projet
Comité ZIP Alma-Jonquière
Téléphone : (418) 668-8181
Courriel : zipalma@qc.aira.com

Sources :

DELORME, C. 1999. *Portrait environnemental des rives et du littoral du lac-réservoir Kénogami*, Rapport final, ministère de l'Environnement, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 59 p.

ST-PIERRE, G. 2001. *Étude sur le nettoyage, les constitutions de plages, l'érosion et les stabilisations artificielles des berges du lac-réservoir Kénogami*, Comité ZIP Alma-Jonquière, 47 p. + annexes.■

Nouvelles *en* BREF

Consultations publiques du Comité ZIP Sud-de-l'Estuaire

Le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Sud-de-l'Estuaire a tenu des consultations publiques les 16 et 17 novembre dernier à Rivière-du-Loup. Ces consultations avaient pour objectif de déterminer les priorités d'action de la population qui serviront par la suite au Comité ZIP, à élaborer leur Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Plus d'une centaine de personnes ont assisté à l'événement. Les participants provenaient de divers secteurs du milieu : environnemental, santé, socio-économique, municipalité et tourisme.

Les représentants des gouvernements du Canada et du Québec, partenaires du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, ont réalisé des présentations sur les caractéristiques biologiques, physiques, chimiques et socio-économiques ainsi qu'une synthèse des connaissances sur les risques à la santé humaine reliés aux usages du Saint-Laurent.

Santé humaine

Le domaine d'intervention Santé humaine de SLV 2000 a rendu public en novembre, trois nouvelles études scientifiques :

- *Programme de surveillance des maladies causées par les mollusques dans l'est du Québec, Canada*,
- *Risques à la santé reliés à la consommation de sauvagine et de poissons chez les chasseurs d'oiseaux migrateurs de la région du Saint-Laurent, Québec, Canada*,
- *Enquête sur la consommation d'oiseaux migrateurs et de poissons de pêche sportive auprès de la population de chasseurs de sauvagine du Saint-Laurent et Analyse des risques à la santé*

Pour plus d'information ou pour commander ces rapports, veuillez communiquer avec Christiane Gagné, conseillère en communication, Santé Canada au numéro de téléphone suivant : (514) 283-0949.■

LE FLEUVE

BULLETIN D'INFORMATION SAINT-LAURENT VISION 2000

Le Fleuve est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000.

Coordination :
Raymonde Goupil, Clément Dugas et Danielle Coulombe

Rédaction :
Gaétane Tardif, consultante en environnement

Révision :
Josée Brisson

Réalisation :
Françoise Lapointe, éditrice, SLV 2000

Le bulletin *Le Fleuve* est publié sur le site Internet de SLV 2000 et peut différer de cette version en raison de l'espace restreint. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.slv2000.qc.ec.gc.ca

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

ISSN 0847-5334

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque nationale du Québec
Volume 12, numéro 5.

Le Fleuve is also available in English.